ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux

Question écrite n° 12165

Texte de la question

Mme Catherine Tasca appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'insuffisance des effectifs de fonctionnaires des greffes dans de nombreuses juridictions. Il serait en effet extrêmement dommageable, au moment où le gouvernement entreprend une vaste réforme visant à réconcilier nos concitoyens avec la justice, qu'il subsiste des situations où le manque de moyens humains conduit à une rupture du service public. Tel est, par exemple, le cas au Conseil des prud'hommes de Rambouillet, qui ne dispose effectivememnt que d'un seul greffier assisté de deux secrétaires, alors même que le nombre des affaires jugées au fond a connu une augmentation de près de 13 % entre 1996 et 1997, et qu'un poste à pouvoir reste vacant depuis 1992. Elle lui demande donc quelles mesures le gouvernement entend prendre afin de pallier ce type de situation, en complément des ouvertures supplémentaires de postes décidées à la fin de l'année 1997 pour le recrutement de magistrats.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la chancellerie suit avec une particulière attention l'évolution de la situation du conseil de prud'hommes de Rambouillet. C'est pourquoi l'emploi de greffier actuellement vacant dans cette juridiction a été proposé à la commission administrative paritaire de mouvements des 26, 27 et 28 mai 1998. Ce poste n'a pas été pourvu afin de maintenir les effectifs permettant d'assurer la continuité du service public dans une autre juridiction. Il sera à nouveau proposé à la prochaine commission administrative paritaire de mouvements qui se réunira les 1er et 2 décembre 1998. Par ailleurs, le renforcement des effectifs de la juridiction sera examiné lors de la localisation des emplois obtenus dans le cadre de la loi de finances 1999. Toutefois, et plus généralement, il est rappelé qu'il a été créé 230 emplois de fonctionnaires au plan de la loi de finances 1998 qui ont été localisés dans les juridictions selon les priorités suivantes : accompagnement d'emplois de magistrats, renforcement des services administratifs régionaux, création de personnels placés près des chefs de cour, renforcement des effectifs des juridictions en fonction de l'évolution de la charge de travail. Il convient de souligner que la création de 116 emplois de personnel de bureau placés et le renforcement des effectifs de greffiers placés constituent un outil de gestion des ressources humaines particulièrement souple, qui permettra aux chefs de cour de suppléer, dans les juridictions de leur ressort, aux absences liées notamment aux congés de maladie, aux congés de maternité, aux congés de formation.

Données clés

Auteur : Mme Catherine Tasca
Circonscription : Yvelines (11e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12165
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : justice

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE12165

Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1592
Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4720